

François Chapuis, seigneur de la Fay et de Vaudragon, fit donation au sieur Etienne Fléchet, marchand, demeurant à la Faverge, d'un domaine situé au Mauparel, paroisse de Larajasse, à la charge de payer aux pauvres de Riverie et de Saint-Didier la rente annuelle et foncière de 50 bichets de seigle, mesure de Riverie (près de 17 hectolitres), imposée déjà auparavant sur ce domaine et que le donateur ou ses fermiers avaient toujours fidèlement acquittée (1).

Sur cette quantité, 20 bichets (près de 7 hectolitres), étaient attribués aux pauvres de Riverie, pour lesquels elle forma toujours une précieuse ressource. Cette fondation a été rachetée, en 1866, moyennant la somme de 1550 fr. qui a été employée en achat de rentes sur l'Etat, au profit du bureau de bienfaisance de la commune de Riverie.

Le 15 novembre 1754, Jean-Jacques Grimod-Bénéon acquit de Charles Bourg la terre de la Faverge, à Larajasse, composée d'une maison forte et d'un domaine de 110 bicherées. Ce fief sans justice avait été acquis en 1605 par Floris Mazery, écuyer. Pierre Mazery, son fils, capitaine au régiment de Liancourt, en était possesseur en 1666 et le laissa en mourant, à sa sœur Claudine Mazery, qui épousa, en 1679, Jacques Bourg, avocat en parlement et échevin de Lyon en 1712 et 1713. Ce dernier en rendit hommage le 21 mars 1681 et le transmit à son fils Antoine Bourg, aussi avocat en parlement et père de Charles Bourg, duquel Jean-Jacques Grimod-Bénéon acquit la Faverge, dont il rendit hommage le 5 septembre 1760 (2).

(1) Acte reçu Blanchon, notaire à Saint-Symphorien.

(2) Archives du Rhône, C, 397 et 619.